



03/04/2017

Madame la Présidente

Permettez-moi, tout d'abord, de vous exprimer, les sincères félicitations de la délégation du Royaume du Maroc suite à votre élection pour diriger les travaux de la Commission du Désarmement et vous assurer de notre pleine et entière coopération.

Je saisis cette occasion pour féliciter Mr. Kim Won-soo, Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires du désarmement, qui terminera bientôt son mandat et lui exprimer l'appréciation de ma délégation, et à travers lui l'ensemble du Bureau des affaires du désarmement pour les efforts louables qu'ils fournissent pour le suivi et la gestion des questions de désarmement au sein des Nations Unies.

La délégation marocaine s'associe aux déclarations prononcées aux noms des Groupes africain et Arabe.

Madame la Présidente,

L'année dernière, nous avons été témoins lors du débat général de la Commission du désarmement de l'appel lancé par de nombreux États non nucléaires plaidant pour le lancement immédiat de négociations sur une convention portant sur l'interdiction des armes nucléaires, les seules armes de destruction massive à ne pas faire l'objet d'une interdiction dans un instrument juridiquement contraignant, en dépit de leurs conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques.

La semaine dernière, ce vœu a pris forme quand une forte majorité d'États a décidé, lors d'une conférence inédite, de lancer un processus pour interdire les armes nucléaires d'une manière globale et universelle.

La position du Maroc comme vice-président de cette Conférence est une expression de son engagement en faveur du désarmement et de la non prolifération, ainsi que de son ferme attachement à la paix et à la sécurité et au principe du règlement pacifique des différends.

Dans l'espoir d'avancer sérieusement vers une interdiction totale et universelle des armes nucléaires, nous réitérons notre conviction que tous les pays attachés à la promotion du multilatéralisme et la défense de la légalité internationale ont l'obligation de veiller à l'application effective de toutes les dispositions des traités internationaux en matière de désarmement et de non prolifération pour édifier un monde de paix et de sécurité pour tous.

A cet effet, nous estimons qu'il est de notre devoir tous de mettre tout en oeuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (INP) qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous considérons que les zones exemptes d'armes nucléaires et de destruction massive sont des objectifs majeurs au niveau régional. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'a toujours pas eu lieu même si cette préoccupation a été expressément mentionnée dans les décisions successives des Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération. Il nous paraît crucial de convoquer, sans plus tarder, la Conférence internationale, sans cesse reportée, pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive au Moyen Orient.

Le Maroc ne peut que dénoncer, comme Beaucoup d'États l'ont fait, l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, organe multilatéral unique de négociation des instruments multilatéraux de désarmement. Nous savons tous que les obstacles à la Conférence du désarmement sont de nature politique, et la léthargie dans laquelle elle s'est confinée, depuis des années, contraste avec les nouveaux défis sécuritaires qui confrontent le monde et les chances d'un désarmement général et complet.

Le Maroc reste disposé à examiner, dans un esprit constructif, toutes les initiatives visant à donner un nouveau souffle aux mécanismes onusiens de désarmement et notamment le déblocage de la CD, tout, en restant fermement attaché à son intégrité et à son mandat.

Dans le cadre de la Commission du désarmement, le Maroc, qui a présidé le Groupe de travail sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, se félicite de l'esprit qui a régné lors des deux sessions de ce cycle triennal, et ce malgré l'incapacité de la Commission de parvenir à un consensus sur ses recommandations de fond sur les points inscrits à son ordre du jour. Nous invitons à cet effet les États à faire preuve de flexibilité et de volonté politique pour faciliter les accords au sein de la Commission du désarmement. Aucune approche ni démarche ne devrait être exclue de l'examen car c'est cela l'esprit de la Commission.

Le Royaume du Maroc a ratifié, en avril 2000, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'objectif est de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable, et déplore, de ce fait, le retard accusé dans son entrée en vigueur. Face à des risques nucléaires accrus, nous sommes persuadés qu'une approche multilatérale, adossée à une véritable confiance interétatique, sont, plus que jamais, de rigueur pour amener les pays réticents à ratifier le (CTBT) et, par conséquent, hâter son entrée en vigueur.

Le commerce illicite des armes classiques continue de menacer la stabilité en Afrique et d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée. Le Maroc considère que la coopération régionale et sous régionale représente un levier essentiel pour lutter contre ce commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La situation préoccupante qui prévaut actuellement dans la région sahélo-saharienne, en raison des connections existantes entre les réseaux de trafic des armes et les groupes terroristes, nous interpelle tous à multiplier les efforts pour renforcer la coopération régionale sur la base d'une approche inclusive.

C'est dans cet esprit que le Royaume du Maroc considère que le Traité sur le Commerce des Armes (ATT), dont l'objectif premier est de réglementer le commerce d'armes conventionnelles, y compris les armes légères et de petit calibre, contribuera à la consolidation de la paix et la sécurité internationales et à la lutte contre les violations graves des Droits humains et du Droit International Humanitaire.

Le Maroc demeure convaincu qu'il est essentiel d'assurer une mise en rouvre de toutes les dispositions du Traité d'une manière transparente et juste, en accordant une importance particulière à la coopération, l'assistance et le renforcement des capacités.

Madame la présidente,

Mon pays accorde une importance particulière à l'échange d'informations et d'expériences, ainsi qu'au renforcement de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la sécurité nucléaire et de la lutte contre le trafic illicite des matières biologiques, radioactives et nucléaires.

A cet effet, le Royaume participe à plusieurs initiatives internationales, telles que l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire. En outre, certains États ont pris l'initiative d'accueillir des (ils sont 99 à ce jour dans le monde). En outre, le Maroc organisera plus tard cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540, un atelier destiné aux points focaux africains.

Au terme de ma déclaration, permettez-moi Madame la présidente de formuler l'espoir que la Commission du Désarmement réussira cette année à dégager un consensus sur un programme de travail, ouvrant notamment la voie à l'adoption de ses recommandations. Nous pourrions ainsi contribuer à répondre aux attentes de la communauté internationale, d'éliminer aussi rapidement que possible les armes nucléaires et d'atteindre le noble objectif d'un monde débarrassé cette menace.

Je vous remercie.